



Revenu Exceptionnel: comment ça marche

Par **hannibalbarka**, le 16/06/2017 à 16:29

Bonjour,
J'ai reçu des actions gratuites vers 2008 quand je travaillais avec mon ancien employeur. Suite à une OPA, le nouvel acquéreur a acheté toutes les actions y compris les miennes (je n'étais pas spécialement vendeur). j'ai voulu déclaré ce revenu exceptionnel comme revenu exceptionnel. La vente de ces actions me rapporte x € de gains d'acquisition et y € de plus-value de cession. la moyenne de mes revenus net des trois dernières années est de Z €. Z est plus grand que X , que Y mais plus petit que $X+Y$. Le fisc me dit que dans ce cas ces 2 revenus (acquisition et plus-value) ne peuvent être considérés comme exceptionnels car ils sont chacun plus petit que Z et la condition s'applique par catégorie et non pour le total.
Est-ce vrai?
Cordialement

Par **goofyto8**, le 17/06/2017 à 13:30

[citation] Suite à une OPA, le nouvel acquéreur a acheté toutes les actions y compris les miennes (je n'étais pas spécialement vendeur). [/citation]
Il n'est pas possible que l'on vous ait acheté les actions sans votre consentement.

Par **BrunoDeprais**, le 18/06/2017 à 16:04

Bonjour
Sans compter la contribution sociale T.

Par **hannibalbarka**, le **19/06/2017** à **12:57**

quand l'acquéreur amasse 95% des actions, il a le droit d'obliger les autres 5% de lui vendre leur actions :-(